

Deux morceaux de musique trouvés hier sur la voie publique par un ouvrier typographe, ont été déposés au bureau du journal.

L'INFANTICIDE DE DEULMONT

Voici des détails complémentaires sur l'infanticide que notre correspondant de Quesnoy-sur-Deûle nous a télégraphié vendredi dernier :

Aux hautes des Ecluses, à quatre kilomètres de Quesnoy-sur-Deûle, habite la nommée Marie-Pauline Delvoye, âgée de 19 ans. Cette fille vit avec sa grand-mère. La mère, battillière de son état, est veuve avec cinq enfants. A l'âge de 17 ans, Marie Delvoye avait un premier enfant aujourd'hui âgé de trois ans, et le 30 mai dernier, elle accouchait d'une fille. L'enfant est venue au monde en parfait état de santé.

Cependant des propos tenus par ses voisines, faisaient croire que Marie Delvoye ne lui donnait pas les soins nécessaires. La femme R... ajouta dit en présence de plusieurs personnes : « Si cette enfant vient de mourir, on pourra dire qu'elle est morte de faim ; » Marie Delvoye aurait encore prononcé ces mots : « Je serais bien contente si mon enfant mourait avant l'arrivée de ma mère. »

Devant la justice, la femme R... nie énergiquement avoir tenu ces propos, bien que d'autres personnes certifiant les avoir entendus.

Le 15 juin, l'enfant, âgée de 15 jours, mourut.

Cette mort subite éveilla les soupçons, et la justice fit procéder à une enquête. Le médecin requis par la municipalité remarqua que l'enfant portait des excoriations.

A l'interrogatoire, l'inculpée déclara qu'elle donna tous les soins à son enfant et qu'elle n'y a nullement de sa faute qu'il est mort.

D'après les dires d'un parent de l'inculpée qui venait assez souvent chez elle, Marie Delvoye répétait souvent que son enfant était malade. Quant à lui, il a remarqué quelques jours avant la mort de la petite fille, que celle-ci avait les jambes bleues.

Après l'interrogatoire, le parquet a décerné un mandat d'arrêt contre Marie Delvoye, et dimanche matin une voiture l'amena à la prison de Lille, en même temps que le cadavre de son enfant dont l'autopsie a été ordonnée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Dans son audience de samedi le tribunal correctionnel, 2^e chambre, a eu à juger plus de trente affaires dont quelques-unes avaient assez de gravité. Nous retranscrivons les suivantes :

Vol à l'insu de l'époux

Un gamin de 12 ans, qui en annonce huit ou neuf, Etienne Boire, dit *Morose*, a déjà passé par la correction, mais n'a été aucunement corrigé, comme on va le voir. En effet, trouvant des bouillons en cuivre placés à sa portée, il se enlève et court les offrir à un chiffonnier qui, après 24 heures de réflexion, refusa de les acheter. Cette louchette *réféc* fut vendue au susdit un véritable *époux* de M. le président.

Quant au petit voleur Boire, dit *Morose*, le tribunal l'envoie, jusqu'à 20 ans dans une maison de correction.

Erreurs de clôture

Joseph Flandrin, d'Armentières, n'a absolument rien de commun avec son homonyme, le peintre célèbre. On lui faisait passer sa vie dans les prisons, mais ce n'est pas de ce côté de la vie qu'il a eu le plus de succès. Et quand il a bu, il faut qu'il boive encore, il ne connaît que cela.

Ces jours derniers donc, il se trouvait à l'estaminet du *Soleil Levant*, rue de l'Arbre-vert, des liqueurs, à Armentières. On eut le tort de l'abreuver plus que de raison. Alors Joseph réclama encore à boire, toujours à boire. On lui répondit en le mettant dehors. — Alors, moi, à l'extérieur, le monsieur le juge, explique-t-il, le président, par colère j'ai jeté une briquette dans la fenêtre et pour un méchant carreau de vitre cassé ? — carreau de vitre derrière lequel, lui fait remarquer M. le président, vous pouviez mieux plusieurs personnes.

Le tribunal condamne Flandrin à 15 jours de prison et 16 francs d'amende. **Tromperie sur la quantité de la marchandise.**

Voici deux marchands de charbon ambulants qui, ces derniers jours, se sont fait prendre par le garde de Bondue en flagrant délit de tromperie. Voici comment ces deux industriels procédaient, il est bon qu'on le sache, pour démasquer leur *truc*, le cas échéant.

Le maître, Henri Vandenberghe, faisait remplir une *botte* sur sa voiture puis Denis Caliaux, le domestique, saisissait la mesure placée sur le bord du véhicule et, par un adroit coup de main, en faisait retomber une partie notable à l'intérieur et le tour était joué.

Par un excès de précaution, Vandenberghe recommandait à la femme Delva, à qui il servait de la marchandise, de faire au-dessous de la voiture, une marque à la craie, à chaque *botte* mesurée.

Naturellement, le diable s'y voyait rien, puisque le malin comptait l'avait cantonnée sous la voiture.

Mais si Mme Delva ne voyait rien, le garde, lui, voyait de loin le mariage, et déclarait un joli procès-verbal aux deux commerçants vraiment trop adroits.

Le tribunal les a récompensés suivant mesure, en envoyant Vandenberghe pour 1 mois en prison, Caliaux pour 15 jours, chacun subsidiairement à 16 francs d'amende et 20 exemplaires à Lille et 50 à Bondue.

CAMBRAI. — Quatre soldats de ter de li-gros, Pothuill, Duprez, Garot et Laprade, étaient poursuivis samedi matin devant le tribunal correctionnel pour délit de chasse. Il était dit dans le procès-verbal rédigé par le garde-champêtre que le 24 mai dernier, jour de l'Ascension, « il avait surpris les quatre soldats porteurs d'un *libre* ».

Les avocats aiment à s'égarer un peu quand ils se trouvent l'occasion. Le défenseur de nos militaires relevant les paroles du garde, déclara au tribunal comment il était possible que quatre hommes portaient un *libre*, à moins, ajouta-t-il, que chacun des prévenus tint en main une des parties du *libre*.

Le tribunal a condamné les quatre prévenus à 15 jours de prison et 50 francs d'amende, et a renvoyé les deux autres sans dépens.

LE CATEAU. — Il y a quelques temps, une dame de cette ville, Marie-Joséphine Delva, se promenait dans le jardin de son habitation, lorsqu'elle se trouva devant une fontaine, et se mit à faire devant elle des gestes d'une obscénité révoltante. Un gamin prit même un caillou ou une pomme de terre et la jeta à la tête du prévenu. Heureusement, un brave et très-honorable monsieur, employé chez M. Hueb-Colembier, se porta au secours de l'offenseuse et administra une correction parfaite et méritée à l'agresseur. Les autres gamins prirent la fuite.

Hier matin, vers une heure, V. Blanquet, âgé de trente six ans, demeurant rue des Trois-Mollettes, à Lille, prit de son boisson, est tombé accidentellement du premier étage dans la rue. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

La procession de la Fête-Dieu, à la paroisse de Saint-Christophe, a eu lieu hier, à Tourcoing. M. le doyen de Saint-Christophe a eu le devoir de l'accompagner, vu l'incertitude du temps.

Une dépêche de Versailles nous annonce que le musicien municipal de Croix a remporté, au Concours de Versailles, le 2^e prix de lecture à vue, le 2^e prix d'exécution et le 2^e prix de solfège. Plusieurs Sociétés musicales de Roubaix et de Croix se sont rendues ce soir à 6 heures 1/2 à la gare de Croix pour féliciter les lauréats du brillant succès qu'ils viennent de remporter.

Un accident est survenu, samedi soir, dans le paillage de M. A. Motte et Cie. Un apprenti, Gaston Beausière, âgé de 13 ans, ayant commis l'imprudence de nettoyer un métier en marche, a eu le médus de la main droite pris entre les engrainages. Les deux premières phalanges du doigt ont été écrasées.

Un vol sacrilège a été commis, au cimetière de Roubaix, par une jeune fille de la rue de Wasquilha, nommée Pauline D... Deux vases déposés sur une tombe ont été enlevés par elle. Elle a été conduite à la maison d'arrêt de Lille, ce matin.

Pendant que, hier à midi, Mme Angélique Catoir, marchande de gâteaux, regardait passer la procession, dans la Grande-Rue, un pick-pocket lui a subtilisé son porte-monnaie contenant 16 fr. 20.

La nouvelle que nous avons donnée hier, relative à un crime dont Mouscron aurait été le théâtre, est dénuée de fondement.

On ne sait à quoi attribuer l'origine de ce bruit qui a couru en ville, hier matin, et dont nous nous étions fait l'écho.

La police a arrêté, hier, à la sortie de la messe, Léonard, 17 ans, cordier, et Henri Ghesquière, 16 ans, demeurant tous deux à Comines (Belgique), qui mendiaient à la porte de l'église Saint-Christophe, à Tourcoing.

Ce qui semblerait étrange que l'état de mendiant est parfois assez lucratif, c'est qu'on a trouvé sur eux à peu près 12 fr. en sous et centimes. Pour une demi-journée, c'est assez satisfaisant et la recette vaut la peine de venir faire concurrence aux mendiants de France.

Le 10 juillet, la Société géologique du Nord de la France fera une excursion aux environs d'Arras. Elle studiera particulièrement le limon des plateaux, la molasse de Monchy-le-Preux, les sables de Vis-en-Artois, la craie, d'Agny et de Guémappes, etc.

Après l'excursion, c'est-à-dire vers trois heures et demie, elle se réunira dans la salle d'harmonie d'Arras. M. Bertrand, professeur de botanique, et M. Gossiel, professeur de géologie et directeur de la Société, donneront une esquisse de la Géologie des environs d'Arras.

Le Préfet du Nord donne avis que le mercredi 21 juillet prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé par lui, en présence de M. l'inspecteur d'Académie, en l'hôtel de la Préfecture, à Lille, à l'adjudication publique des livres nécessaires pour le service de l'instruction primaire en 1881.

L'importance des fournitures est de 6,500 francs, savoir :

- 1^o Livres destinés aux élèves indigents des communes pauvres, 3,000 fr. ;
- 2^o Livres destinés aux bibliothèques scolaires, 2,000 fr. ;
- 3^o Livres pour récompenses aux instituteurs et institutrices, 1,500 fr. ;

Cette fourniture, sera point séparée en trois lots. Elle sera adjugée au soumissionnaire offrant le plus bas prix, les totales pour les trois articles, donneront la moyenne la plus forte.

L'adjudication aura lieu par voie de soumissions cachetées à leur tour, destinées à être ouvertes par le président de l'assemblée qu'après notre approbation.

L'adjudicataire devra conformer aux clauses et conditions du cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance, ainsi que de la liste des livres à fournir, à la Préfecture (division de l'instruction publique), tous les jours, les dimanches et jours de fêtes exceptés, de une heure à quatre heures.

Avant-hier, un gendarme venait prendre à l'Hôtel-Militaire, à Lille, pour le reconduire à la prison, un soldat déserteur qui, parait-il, avait si bien simulé la folie qu'il était sur le point d'être réformé, mais une lettre qu'il adressait à ses parents leur annonçant en termes directs son prochain retour ayant été saisie, la ruse fut découverte.

On devait donc le réintégrer dans la prison de la Citadelle. Pendant qu'il était dans le bureau d'un officier comptable, il profita de l'arrivée de plusieurs personnes pour s'échapper. On le rechercha en vain de tous les côtés.

Nous lisons dans le *Vrai France* :

« Hier, vers huit heures du soir, une vingtaine de gamins jouaient dans la rue d'Anglet, à Lille, lorsque survint un vieux prêtre. La mauvaise bande, se mit à entourer le vieillard, à l'insulter et à faire devant lui des gestes d'une obscénité révoltante. Un gamin prit même un caillou ou une pomme de terre et la jeta à la tête du prêtre. Heureusement, un brave et très-honorable monsieur, employé chez M. Hueb-Colembier, se porta au secours de l'offenseuse et administra une correction parfaite et méritée à l'agresseur. Les autres gamins prirent la fuite. »

Hier matin, vers une heure, V. Blanquet, âgé de trente six ans, demeurant rue des Trois-Mollettes, à Lille, prit de son boisson, est tombé accidentellement du premier étage dans la rue. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Cette imprudence ou cette ignorance, — comme on voudra l'appeler, — qui a entraîné de terribles conséquences.

Vers le soir, sa mère descendit à la cave avec une jeune fille accablée de larmes. Au contact de la lumière le gaz s'enflamma et une explosion se produisit. La vieille femme fut renversée sans aucune blessure. Filure, un jeune homme placé à l'entrée de la cave, éprouva une secousse violente, mais la demoiselle Delvaire, affaiblement malade, expira quelques heures après l'accident, au milieu de souffrances dignes.

C'est pour le fait d'imprudences ou d'ignorance que le juge d'instruction a renvoyé en police correctionnelle Marie-Joséphine Delvaire et sa mère.

Le défenseur a soutenu que ses clients pouvaient parfaitement ignorer, comme elles le déclarent, le danger qui y avait à mettre la benzine en contact avec la lumière, qu'elles n'avaient pas été averties par le vendeur, qui ni l'une ni l'autre n'en faisaient aucun usage et que par conséquent elles n'avaient pas contribué à la mort de la demoiselle Delvaire. On ne déclarait point la lampe à benzine quelle employait pour son usage personnel.

La cause a été mise en délibéré.

HAZEBROUCK. — Dernièrement, un acte de vandalisme était commis dans le village de M. M. Verbeere et Brunsel, à Hazebrouck, plusieurs pièces d'artillerie sur les batteries.

Jusqu'à ces recherches étaient demeurées infructueuses ; mais, samedi dernier, le coup a été arrêté.

Après les renseignements qui nous parviennent dit l'inspecteur, de graves soupçons planent sur cet individu relativement à un vol de 2,000 fr. qui a été commis, il y a plusieurs jours, à la gare de Bailleul.

WAVRYN. — La création d'un établissement de postes est autorisée à Wavryn.

DOULAI. — Jeudi soir, le bateau *l'Ascension*, chargé de 235 tonnes de plâtre, venant de la Frette (Seine-et-Oise) allant à Lille et appartenant au nommé Duffel, battant drapeau à Saint-Ghislain (Belgique), a heurté dans le canal de la Scarpe, au pont d'Alaize, par suite d'un choc dans le fond. Perte assurée, 15,000 francs.

VALenciennes. — En faisant des recherches de Bruxelles, notre correspondant M. C. Paillard a découvert, à la bibliothèque de Bourgogne, une carte de Valenciennes dressée en 1530 par un sieur Devaux.

On assure que la municipalité fait des démarches pour se procurer une copie.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 13 JUILLET. — Blanche Watecamp, rue St-André, 1. — Charles Malais, rue de l'Alma, 106, fort Frasse. — Jean Wakenmann, rue de la Lys, 5, fort Westal. — Bon Ami Hélynek, rue des Chasseurs, 18. — Léon Dieryok, rue de Valenciennes, 23. — Théodore Hélin, rue du Fil, 13, cour Desprez.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 14 JUILLET. — Jean Carpentier, 53 ans, coupleur de valeurs, Grande-Rue, cour Mullier, 10. — Charles Monseux, 1 mois, rue des Charpentiers, 18. — Léon-Henri Hantecoste, 3 ans, rue Jacquart, cour du Gas. — Ernest Dandackor, 15 jours, rue de Sombise, vieilles cour Brownays, 30. — Désiré Cateau, 70 ans, ménager, rue de Lille, maison Boute, 6. — Pierre Froot, 44 ans, cordonnier, Hôtel Dieu. — Léa Lohry, 4 ans, rue Grégoire, maison Delaunoy, 30. — Vitalia Brownays, 74 ans, ménager, rue des Arts. — Marie-Lacoste, 7 ans, rue des Champs, 25.

MARIAGE DU 18. — Victor Théron, 21 ans, journalier, et Zulmé Yanneste, 20 ans, pégonneuse.

ÉTAT-CIVIL DE WATRELOS. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 13 JUILLET. — Angèle Vanneest, Bailleul. — Désiré — Emile Codron, Ostinier. — Arthur Delapierre, Hourzée. — Du 18. — Marie Vandewyngaert, Sassel. — Clémence Delamarquette, Sattel. — Emile Christian, rue Audenarde, 10. — Henri Glorieux, petit Tournay. — Du 18. — Albert Léry, Place. — Jules Konjaine, Ste-Marguerite, — Emile Hubant, Ostinier.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 12 JUILLET. — Jules Vanleugenhaghe, 23 jours, rue du Moulin. — Augustine Lesaffre, 34 ans, 3 mois, tisserand, de petit Tournay. — Du 13. — Fernand Lepiat, 1 mois, Ostinier. — Sophie Dubois, 34 ans, 10 mois, ménager, petit Tournay. — Du 18. — Henriette Danette, 78 ans, sans profession, Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 12 JUILLET. — Alphonse Millereux, 21 ans, tisserand, et Hortense Dusselier, 20 ans, saigeuse.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS. — Les amis et connaissances de la famille RIZARD-LEMERIE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marie-Alice-Marie RIZARD, décédée à Roubaix, le 19 juin 1881, à l'âge de 6 mois-1/2, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu, et de bien vouloir assister au CONVOI ET SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 21 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Entenoy, 156.

Les amis et connaissances de la famille NIVELLE-DELLANQUE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Armand-Florentin NIVELLE, décédé à Roubaix, le 19 juin 1881, à l'âge de 19 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI ET SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 21 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Entenoy, 156.

Lettres mortuaires et d'obits. — ALPHONSE MILLEREUX. — Avis de décès. — Le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LE PAIN. — LUNDI 22 JUILLET. — Saint-Gylden, p. et m. — 1315. — LE CORDONNIER FRANÇOIS MAIRONIS SOUTIEN LE PREMIER L'ACRÉ SORBONNE.

On procédera à la vente publique, l'après-midi, qui aura lieu pour être reçu l'annonce de la maison de Sorbonne.

Pour sortir victorieux de la soutenance de cet acte, le candidat devra répondre depuis six heures du matin jusqu'à 8 heures du soir à toutes les objections et à toutes les difficultés qu'on lui proposera.

PRIX DU PAIN. — POUR SERVIR DE RÉFÈRE AUX BOULANGERS. — Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou de maïs. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,33,00

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,36,50

Pain blanc. Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,40,00

Pain de fleur, dit pain français. Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,08,125 les deux pains, à . . . 0,16,25

Les quatre pains, à . . . 0,32,50

Les huit pains, à . . . 0,65,00

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,40,00

Pain de fleur, dit pain français. Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,08,125 les deux pains, à . . . 0,16,25

Les quatre pains, à . . . 0,32,50

Les huit pains, à . . . 0,65,00

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,40,00

Pain de fleur, dit pain français. Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,08,125 les deux pains, à . . . 0,16,25

Les quatre pains, à . . . 0,32,50

Les huit pains, à . . . 0,65,00

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,40,00